



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 06/03/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 06/03/2023

Le dix mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : Mmes Anne de Jenlis – Nelly Périchet – M. Eric Parizeau

**Pouvoirs** : de Mme Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de Mme Nelly Périchet à Mme Aline Davoust

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Mme MEZIERE Thérèse est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**DEMANDE ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS POUR LE PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LIBERATION**

Dans le cadre de son pacte financier et fiscal, la Communauté de Communes des Coëvrans a décidé de mettre en place une politique de fonds de soutien aux investissements des communes au titre du dispositif « Fonds de concours » pour ses communes membres.

Ce dispositif permettrait de financer la réalisation d'un équipement ou d'un projet d'aménagement urbain. Les communes doivent demander l'attribution de ce fonds de soutien à l'investissement qui n'excédera pas la part du financement assuré, ceci hors subventions attribué au bénéficiaire.

Ce fonds de soutien à l'investissement d'un montant de 1 075 000 € prévoit pour la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, une dotation de 54 776 € pour la période 2020 -2025.

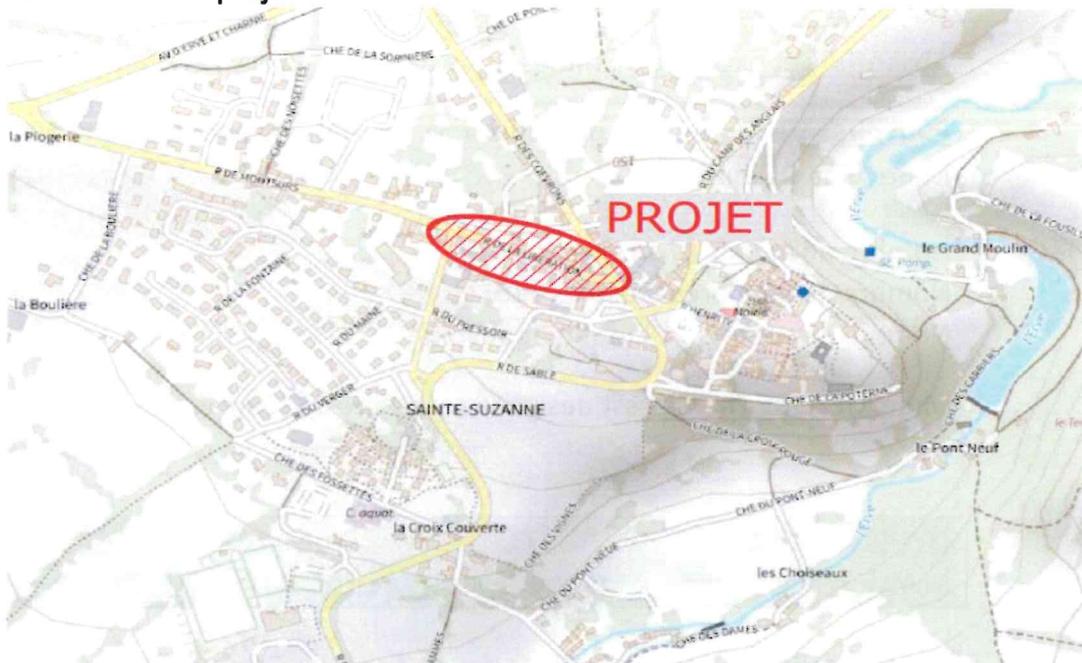
Monsieur le Maire présente donc la notice sommaire du projet :

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes s'engage dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, au travers d'une opération d'ensemble de ses espaces publics au travers d'un aménagement de la liaison entre la cité historique et le quartier 19<sup>ème</sup>

Le projet est pensé d'un bout à l'autre de cet axe traversant au départ d'une entrée de ville jusqu'au centre bourg. Elle souhaite sécuriser les déplacements pour ses habitants et assurer une continuité des liaisons douces entre les divers équipements publics comme la poste, l'école primaire, les commerces et les quartiers d'habitations.

Ce projet concerne la « Rue de la Libération » pour lequel la commune souhaite requalifier et revitaliser ses espaces publics par une approche paysagère, fonctionnelle et qualitative sur les traitements des aménagements afin de répondre également aux enjeux des différents labels « Petite Cité de Caractère », « Station Verte de Vacances » et classée parmi les « Plus Beaux Villages de France ».

#### Localisation du projet :



Les travaux ont débuté le 20 février 2023 avec une fin prévisionnel fixé au 16 juin 2023.

Le plan de financement prévisionnel du projet est présenté comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Rue de la libération enveloppe prévisionnelle de travaux	758 140,00 €	DSIL 2022	214 000 €
		REGION des PDL (30 % au titre des PCC)	90 000 €
		Communauté de communes des Coëvrons – fonds de concours	54 776 €
		Emprunt	200 000 €
		Autofinancement	199 364 €
<b>TOTAL</b>	<b>758 140,00 €</b>		<b>758 140 €</b>

VU l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales prévoyant que des fonds de concours peuvent être versés entre les EPCI et leurs communes membres,

VU la délibération n° 2019 132 du conseil communautaire en date du 4 novembre 2019 instituant une nouvelle politique de fonds de soutien aux investissements des communes – Fonds de concours, pour la période 2020-2025 et validant le règlement d'attribution,

Vu la délibération du Conseil Municipal

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** la subvention au titre des fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons, à hauteur de 54 776 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, toute pièce relative à cette décision.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 16 mars 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 053-200054716-20230310-2023030-DE